



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, Route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538 Fax: (450) 827-2640

courriel : franklin@qc.aira.com

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION F-005-13

PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ET D'UNE PORTION DE LA RUE DU PARC

AVRIL 2013

1. Objet de l'invitation

La Municipalité de Franklin lance cette invitation à soumissionner en vue de procéder au pavage du stationnement du Centre récréatif sis au 2555, rue du Parc et d'une section de la rue du Parc, à Saint-Antoine-Abbé(Franklin).

2. Les travaux à réaliser

Les travaux consistent essentiellement à asphalté une surface approximative de 2 800 mètres carrés comprenant les espaces réservés au stationnement, de même que la portion non complétée de la rue du Parc, tel que démontré sur l'ortho-photo produite, ladite surface étant délimitée à l'aide de pointillés à l'exclusion de la zone identifiée (gazonnée).

De plus, cette invitation inclut également le lignage de certains espaces de stationnement à être déterminés quant au nombre (de 5 à 10).

Il est à noter que le Chef d'équipe à la voirie est disponible pour une visite des lieux, sur rendez-vous.

2.1 Spécificités des travaux :

- resurfacement en asphalte du stationnement, d'une épaisseur d'un pouce et demi (1 ½" ou 40mm) après compaction;
- asphalte de type EB-10C;
- dans la mesure du possible, prévoir une pente minimale de 2% afin d'éviter la formation de flaques d'eau stagnantes;
- lignage de 5 à 10 places de stationnement.

2.2 Date de réalisation :

Les travaux peuvent être entrepris dès **à compter du lundi 13 mai 2013** et doivent être complétés **au plus tard lundi le 17 juin 2013**.

3. Soumissions

Les soumissions doivent être reçues à la Municipalité au plus tard mardi le 30 avril 2013 à 12h00, dans une enveloppe cachetée adressée de la manière suivante :

Invitation à soumissionner
Pavage – Stationnement et rue du Parc
Municipalité de Franklin
1670, route 202
Franklin (Québec)
J0S 1E0

L'ouverture publique des soumissions se fera au même endroit, le même jour (30 avril 2013) à 12h01. Les soumissionnaires désirant assister à l'ouverture des enveloppes sont les bienvenus.

La Municipalité de Franklin ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui auront été remises.

3.1 Admissibilité

Pour être admissible à soumissionner concernant les appels d'offres sur invitation, le fournisseur doit avoir reçu les documents d'appel d'offres directement de la Municipalité.

3.2 Conditions de recevabilité et de conformité

Les cas pouvant entraîner le rejet de la soumission sont notamment :

1. le fait, par le soumissionnaire, de ne pas accompagner sa soumission de la déclaration relative à l'absence de collusion, de l'absence de toute condamnation en vertu d'une loi pénale dont la nature de l'accusation est incompatible avec le fait de se voir octroyer un contrat public ou de faire une déclaration incomplète, fausse ou trompeuse;
2. le fait qu'une entreprise ou l'un de ses administrateurs ait été reconnue coupable d'une infraction de nature pénale et incompatible avec le fait de se voir octroyer un contrat public, notamment en matière de fraude, de collusion ou de corruption ou qu'elle ait été reconnue coupable d'une infraction prévue à la Loi fédérale sur la concurrence (L.R.C., 1985, ch. C-34) relativement à un contrat octroyé par une administration publique au Canada ;
3. lorsqu'il y a des motifs raisonnables et probables de croire qu'un ou plusieurs soumissionnaires ont truqué leur offre ou se sont adonnés à de la collusion dans la préparation de leur soumission;
4. lorsqu'un soumissionnaire tente, par une intervention politique ou administrative, d'influencer, par de l'intimidation ou autrement, l'attribution du contrat pour lequel il a présenté une soumission.

4. Communication-Personne ressource

Tout renseignement ou informations additionnelles concernant la présente invitation à soumissionner peut seulement être obtenus auprès de M. François Gagnon, Directeur général, soit par télécopieur au 450 827-2640 ou par courrier électronique à l'adresse suivante: franklin@gc.aira.com

5. Engagement du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit lire attentivement tous les documents faisant partie de la demande de soumissions et il doit signer sa soumission afin de confirmer qu'il a pris connaissance des conditions et qu'il les accepte.

6. Politique de gestion contractuelle

La politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Franklin s'applique à la présente demande de soumissions. Chaque soumissionnaire **DOIT** obligatoirement compléter, signer et joindre à sa soumission l'**annexe 1 " Déclaration du soumissionnaire jointe au présent document "**.

LE DÉFAUT DE JOINDRE CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ À LA SOUMISSION ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE CELLE-CI.

7. Documents à retourner avec la soumission

Le soumissionnaire doit s'assurer d'inclure à sa soumission chacun des documents suivants, à défaut de quoi la soumission pourrait être rejetée :

- a) Original et deux copies signées du document du formulaire de soumission ; ✓
- b) Annexe- 1 **Déclaration du soumissionnaire dûment complétée et signée** ✓
- c) Copie de la licence R.B.Q. en tant qu'entrepreneur pouvant réaliser des travaux d'asphaltage. ✓

